



---

Commercialiser votre hébergement avec  
**Gîtes de France®**  
Gard

**GÎTES DE FRANCE**  
Partageons des moments uniques

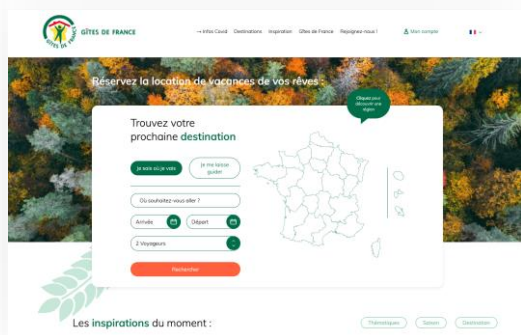


## Gîtes de France® Gard dispose de 2 principaux canaux de distribution :

### Les sites Internet

[www.gites-de-france.com](http://www.gites-de-france.com)

[www.gites-de-france-gard.fr](http://www.gites-de-france-gard.fr)



**+ de 20 Millions**

De visiteurs sur le site national en 2022  
**+ de 120 000** visiteurs sur le départemental

### L'agence de réservation

**GÎTES DE FRANCE**

Gard



**Plus de 2700**

Contrats en 2023

## On vous dit tout sur L'agence de réservation Gîtes de France® Gard

*L'agence de réservation **Gîtes de France® Gard***

*est une équipe professionnelle à votre service :*



Une équipe **locale d'experts**  
formés à la relation client  
- des emplois et des retombées  
financières sur le territoire.



Une agence de réservation qui  
commercialise le département.  
En 2023 **plus de 2700 contrats.**



**Une équipe de réservation à  
l'écoute et disponible :** 5 jours sur  
7 du lundi au vendredi de 9h à  
12h30 et de 13h30 à 17h30.



Dans le Gard en 2023, votre agence  
apporte un **volume d'affaires** de plus de  
2 400 000 d'€uros.



Pour plus de 59 500 € de **taxes de  
séjour.**



## Un choix entre 2 modes de commercialisation...

En « Exclusivité »

### La réservation Gîtes de France® en « Exclusivité » :

L'intégralité du planning de votre gîte est confiée à Gîtes de France®



*« Nous avons choisi Gîtes de France car pour nous c'est une référence française de confiance, c'était une évidence, car ce que nous voulions avant tout c'était nous consacrer à nos hôtes sans les soucis administratifs.*

*De l'envoi du contrat de location, de la gestion des différents modes de paiement, de la souscription à l'assurance annulation, du suivi des réservations en temps réel, de la prise d'empreinte CB pour la caution, de la taxe de séjour gérée de A à Z, jusqu'à la déclaration des impôts, cette gestion fiable est menée par une équipe compétente au service des vacanciers comme des hébergeurs. »*

**Sylvie et Eddie BLANC**

*Hébergeurs en gestion exclusive*



#### Gain de temps et tranquillité

L'agence de réservation assure tous les aspects administratifs (envoi des contrats, relances, échanges avec les clients), les aspects financiers (négociations tarifaires, encaissement avant l'arrivée), le service après-vente (factures, attestations de séjour, collecte la taxe de séjour). Vos loyers vous sont réglés chaque semaine par virement.



#### Meilleure visibilité et gain en locataires supplémentaires :

Les missions de l'agence de réservation sont de :

- **Remplir votre calendrier** en fonction de vos attentes,
- **Collaborer** avec les comités d'entreprises,
- **Répondre aux attentes des professionnels** en quête d'hébergements pour leurs salariés : numéro unique pour connaître les disponibilités plutôt que d'interroger chaque propriétaire.



#### Disponibilité

Le propriétaire est **disponible pour l'accueil**, la mise en beauté de son hébergement, l'entretien et la préparation pour l'arrivée des futurs vacanciers, afin d'obtenir les meilleurs avis et viser le « Trophée clients » Gîtes de France®.



#### Mise à disposition d'un outil de suivi des réservations

L'espace adhérent vous permet de suivre les réservations prises par l'agence de réservation. C'est un outil de gestion de votre hébergement et d'échange avec votre agence.



#### Gain en sécurité financière

En cas d'annulation du locataire, nous retenons des pénalités en fonction de la date d'annulation. Vous percevrez alors le montant correspondant à ce que nous lui avons retenu.



#### Un taux de commission de 12 % :

Un taux de commission parmi les plus bas du marché qui permet de maintenir une compétitivité et une attractivité face aux grands OTA (agences de voyages en ligne).



# Un choix entre 2 modes de commercialisation...

## En « Partagé »

### La réservation Gîtes de France® en « Partagé » :

L'intégralité du planning de votre hébergement est partagée avec Gîtes de France®



« Un outil de gestion et de communication simple entre les propriétaires, l'équipe de l'agence de réservation et les vacanciers. Pour des vacances réussies avec Gîtes de France, le planning partagé est synonyme de liberté ! »

**Sébastien & Laurent Debeaux-Nougier**  
Hébergeurs en gestion partagée



#### Autonomie et partage

Gîtes de France® peut à tout moment intervenir sur le planning et réaliser des contrats. L'hébergeur assure lui-même la gestion de son planning, **tous les aspects administratifs** (envoi des contrats, relances, échanges avec les clients), **les aspects financiers** (négociations tarifaires, encaissement avant l'arrivée), **le service après-vente** (factures, attestations de séjour, collecte la taxe de séjour). L'hébergeur ne bénéficie pas du service de médiation pour les contrats réalisés en direct.



#### Meilleure visibilité et gain en clients supplémentaires

Vous bénéficiez du portefeuille clients fidélisés de Gîtes de France®, privilégiant des séjours plus longs (9 jours en moyenne).



#### Outils de gestion de réservation

Gîtes de France® vous met à disposition un Espace Adhérent, outil de gestion et de suivi de vos réservations.



#### Paiement en CB, chèques vacances / assurance annulation

Vous pourrez proposer à vos clients un paiement par carte bancaire depuis votre espace adhérent et leur donner accès à l'assurance annulation de l'agence de réservation.



#### Gîtes de France® comme apporteur d'affaires

Votre planning est accessible à Gîtes de France® qui vous apporte des ventes complémentaires sur les périodes disponibles (il est impératif que votre planning soit à jour en temps réel !).



#### Un taux de commission adapté à votre fonctionnement

Réservation en « Partagé »	
Gîte	12 %
Chambre d'hôtes	5 %
Options	0 %
Apporteur d'Affaires (en gîte)	7 %



#### Liberté de commercialisation

Vous êtes libre de vous inscrire sur d'autres plateformes de vente. L'outil mis à disposition permet de synchroniser les plannings (lien Ical) pour éviter les doubles réservations.

Réservation en « Exclusivité »	
Gîte	12 %
Options	0 %
Apporteur d'Affaires (en gîte)	7 %



## Nos tarifs

### En « Exclusivité »

#### Pour Les Gites

**Cotisation annuelle** : offerte

**Commission** : 12 % ttc sur le prix public  
7 % ttc en apporteur d'affaires

### Promotion réservation partagée

Pour toute adhésion Gîtes et Chambres d'Hôtes :

- **Avant le 1<sup>er</sup> juillet** : cotisation offerte pour l'année en cours
- **Après le 1<sup>er</sup> juillet** : cotisation offerte pour l'année en cours et l'année suivante

### En « Partagé »

#### Pour Les Gites

**Cotisation** : 116 € ttc/an pour 1 gîte et 86 € ttc par gîte supplémentaire

**Commission** : 12 % ttc sur le prix public lorsque la réservation est réalisée par nos soins.

**Apporteur d'affaires** : réduite à 7 %

#### Pour Les Chambres d'hôtes

**Cotisation** : 61 € ttc/an la 1<sup>ère</sup> chambre, 15 € ttc/an la 2<sup>ème</sup> chambre et 10 € ttc/an les suivantes

**Commission** : 5 % ttc sur le prix public lorsque la réservation est réalisée par nos soins.

## Prestation Photographie

« 77% des vacanciers réservent leurs voyages en ligne »

Les internautes sont très attentifs et demandeurs de photos détaillées et de qualité. Afin de répondre à cette demande, nous devons améliorer l'impact des visuels proposés avec pour objectif d'accroître le nombre de réservations et par conséquent votre chiffre d'affaires.

**Les photos doivent être soignées, la première est celle qui donne envie au futur locataire de cliquer sur le détail de l'annonce.**

Nous recommandons au moins 15 photos. Une dizaine de photos permettant d'avoir une bonne idée des lieux :

- L'extérieur de l'hébergement dans son ensemble
- Le salon / salle à manger
- La cuisine mise en scène (table dressée, pain/fruits)
- Les chambres
- La salle de bain

### Nos tarifs

**Gestion exclusive : 30€**

**Gestion partagée : 60€**

Tarif dégressif à partir du 2<sup>ème</sup> hébergement, si déplacement le même jour.

Tout type de gestion : 20€

Les tarifs comprennent : le déplacement, la réalisation et le traitement des clichés, la mise en ligne et la mise à disposition des photos validées (dans la limite de 20/hébergement, avec logo en filigrane)



**Avant**

Ref. 30G15094

**Après**

Ref. 30G15094



## Foire aux questions

Non

**Mon gîte doit-il être ouvert toute l'année ?**

**Exclusivité**

Si votre planning est libre, vous pouvez le fermer pour des vacances, travaux, raisons de santé et usage personnel. Vous devez penser à bloquer ces dates en avance.

**Partagé**

Vous ouvrez et fermez vous-même les périodes que vous souhaitez.

Oui

**Puis-je fermer mon planning si je reçois de la famille ou des amis ?**

**Exclusivité**

Un simple mail ou appel à l'agence de réservation suffit pour fermer votre planning à la location.

**Partagé**

Vous fermez vous-même depuis votre espace adhérent.

Oui

**Ai-je la main sur mes prix ?**

**Exclusivité et Partagé**

Oui, nous vous interrogeons chaque année pour la mise à jour de vos tarifs. Vous pouvez également les modifier depuis votre espace adhérent tout au long de l'année.

Vous pouvez, à tout moment, faire un point avec votre centrale de réservation pour optimiser votre tarification. Vous pouvez accorder un tarif préférentiel ou une promotion.

Oui

**Je ne veux pas louer moins de 4 nuits, c'est possible ?**

**Exclusivité et Partagé**

Oui nous appliquons les tarifs et les paramètres que vous souhaitez, qui peuvent évoluer à votre demande.

Non

**Puis-je refuser une réservation ?**

**Exclusivité et Partagé**

Si le planning est ouvert, impossible de refuser une réservation, sauf cas de force majeure, ou problème dans l'hébergement.

En dernière minute uniquement (2 jours avant la date du séjour), vous recevez un SMS ou un appel de l'agence de réservation vous demandant d'accepter ou de refuser la réservation.

Non

Oui

**Mes coordonnées apparaissent-elles sur le site internet ?**

**Exclusivité**

Ce sont les coordonnées de l'agence de réservation qui apparaissent.

**Partagé**

Les coordonnées de l'Agence sont visibles depuis votre annonce. Vos coordonnées apparaissent depuis votre annonce lorsque l'internaute clique sur *Appeler le propriétaire* ou *Contactez le propriétaire* depuis le site départemental.

Seules les coordonnées de l'Agence apparaissent sur le site national [www.gites-de-france.com](http://www.gites-de-france.com).

## Foire aux questions

### Comment suis-je informé des réservations ?

#### **Exclusivité et partagé**

Vous pouvez suivre vos réservations depuis votre espace adhérent. Vous recevez un mail dès qu'une option se transforme en réservation ferme (acompte payé).

Nous vous conseillons ensuite de contacter les vacanciers par mail en leur envoyant votre livret d'accueil, plan d'accès, etc.

Oui

### Suis-je suivi pour la commercialisation de mon hébergement ?

#### **Exclusivité et partagé**

Votre agence de réservation assure des points réguliers concernant l'activité commerciale des hébergements. Si les résultats commerciaux sont estimés insuffisants, elle vous propose un point pour étudier les actions à mener afin d'optimiser la fréquentation de votre structure. Au lancement de votre activité, nous vous proposerons des rendez-vous personnalisés.

Oui

### Puis-je mettre un planning de réservation sur mon site internet personnel ?

#### **Exclusivité et partagé**

Vous pouvez intégrer le moteur de réservation Gîtes de France® sur votre site Internet. Ainsi toutes les réservations réalisées sur votre site seront synchronisées et suivies par l'agence de réservation.

Oui

### J'aimerais m'inscrire sur d'autres plateformes, est-ce possible ?

#### **Partagé**

Vous êtes libre et vous vous occupez de tout. Vous devrez uniquement fournir les liens de synchronisation aux plateformes pour éviter toute double location.

La synchronisation est possible à l'import comme à l'export, et la mise à jour s'effectue en temps réel, mais qui peut prendre quelques minutes en fonction des plateformes.

Vous trouverez chacun de vos liens par hébergement depuis votre Espace Adhérent.

### Quels moyens de paiement sont acceptés ?

Pour vos réservations en direct vous êtes libre d'accepter les moyens de paiement qui vous conviennent.

Lorsque la réservation passe par l'agence nous acceptons tous types de règlements : Chèques, Espèces, Chèques cadeau GDF, Chèques-vacances ANCV et ANCV connect, Cartes bancaires, Virements.

Non

### Le lien vers mon site internet est-il mis en avant ?

#### **Exclusivité et partagé**

Le lien vers votre site internet n'apparaît pas sur le site [www.gites-de-france.com](http://www.gites-de-france.com), Vous pourrez l'adresser à vos locataires une fois qu'ils auront confirmé leur réservation, pour leur donner des informations complémentaires, les visites à faire... Le lien pourra être ajouté dans votre mail de prise de contact avant leur arrivée.

Comme pour vos coordonnées, votre site Internet ou vos pages de réseaux sociaux apparaissent sur le site départemental [www.gites-de-france-gard.fr](http://www.gites-de-france-gard.fr).

Oui



## Foire aux questions

Non

**Je ne peux pas accueillir en semaine car je travaille, est-ce un problème ?**

**Exclusivité et partagé**

On vous propose du sur-mesure ! Nous appliquons les paramétrages qui vous conviennent et vous permettent d'accueillir dans les meilleures conditions. Tout est personnalisable : la durée minimum des séjours, les jours d'arrivée, les heures d'accueil, en fonction des périodes de l'année.

Oui

**Est-il judicieux de demander un dépôt de garantie ?**

**Exclusivité et partagé**

Nous vous conseillons en effet de spécifier sur votre annonce le montant du dépôt de garantie qui sera demandé.

Pour les locations directes il vous est suggéré de demander le dépôt de garantie en espèces ou en chèque. Pour les locations passées par l'agence nous proposons d'effectuer une demande d'autorisation de prélèvement du montant du dépôt de garantie sur une carte bancaire.

**J'ai une double réservation, comment cela se passe-t-il ?**

**Partagé**

Un surbooking est toujours une situation délicate à gérer. Il peut entraîner le versement d'indemnités au locataire, conformément aux Conditions Générales de Vente (CGV). Si le locataire doit être relogé : le surcoût est à votre charge si le relogement se fait dans un hébergement plus cher. Le client peut demander des indemnités égales à celles qu'il aurait supportées s'il avait annulé : entre 25% et 100% du montant de la location (selon la date d'annulation), en plus du remboursement des sommes déjà versées. Dédommagement à l'agence de réservation : paiement de la commission que la centrale aurait dû percevoir, (article 11 de la convention de mandat).

Oui

**Est-ce moi qui réponds aux avis clients ?**

**Exclusivité et partagé**

Il est conseillé vivement de le faire. Nous vous proposons des formations "avis clients". Votre agence départemental se tient à votre disposition pour vous aider à répondre à un avis négatif.

Oui

**Puis-je changer de mode de commercialisation ?**

**Exclusivité et partagé**

Vous choisissez votre mode de commercialisation « exclusivité » ou « partagé ». Chaque année, nous vous interrogeons lors du renouvellement d'adhésion.



## Vos Contacts

### Agence Départementale Gîtes de France® Gard

Adresse : 13 rue Raymond Marc – BP 60059  
30007 Nîmes cedex 4  
Tél. : 04 66 27 94 94

Mail : [contacts@gites-de-france-gard.fr](mailto:contacts@gites-de-france-gard.fr)

### Agence de Réservation Gîtes de France® Gard

Adresse : 13 rue Raymond Marc – BP 60059  
30007 Nîmes cedex 4  
Tél. : 04 66 27 94 94

Mail : [reservationgard@gdf30.com](mailto:reservationgard@gdf30.com)

